



# BTSA GESTION FORESTIÈRE - niveau 5



### Le tarif

Le taux de réussite est de 94%.  
Le taux d'insertion professionnelle globale est de 95%.  
Le taux de satisfaction est de 92 %

Les taux de placement sont bons. Les apprentis peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement.

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

### DÉBOUCHÉS

- Technicien dans des organismes et entreprises de gestion privés ou publics (Office National des Forêts, experts forestiers, coopératives forestières...)
- Technicien dans les organismes de développement (Centre Régional de la Propriété Forestière, chambre d'agriculture...)
- Technicien dans l'administration forestière, les organismes de recherche
- Technicien pour le compte d'un groupement forestier, d'un propriétaire, d'une collectivité
- Poursuite d'études : BTSA technico-commercial, Licence Pro Conseiller Forestier, master et DEC au Cégep de la Gaspésie et des Îles (Québec)

### PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

### Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaire du baccalauréat technologique, professionnel ou général
- Soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 enregistré dans le répertoire des certifications professionnelles de la Commission nationale de la certification professionnelle
- Soit être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Soit avoir accompli une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement

Tous les candidats doivent s'inscrire suivant la procédure Parcoursup.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature qui permet d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

### CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 27 et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation du jeune

### ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

#### Contrat d'apprentissage de 2 ans

##### 1<sup>re</sup> année

- Au centre de formation : 700 heures réparties sur 19 semaines
- En entreprise : 33 semaines dont 5 semaines de congés payés

##### 2<sup>e</sup> année

- Au centre de formation : 735 heures réparties sur 20 semaines
- En entreprise : 32 semaines dont 5 semaines de congés payés



**CONTENU DE LA FORMATION** //

La formation est organisée en modules et comprend

➔ **Des modules communs à tous les BTSA**

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Sciences économiques et sociales : économie générale et droit du travail
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante : anglais ou allemand
- Education physique et sportive
- Traitement de données : mathématiques appliquées
- Informatique

➔ **Des modules spécifiques à la gestion forestière**

- **Diagnostic forestier** : pédologie, climatologie, topographie, botanique forestière, biologie végétale, description de peuplements, dendrométrie, inventaire et analyse de données
- **Politique forestière, acteurs et territoires** : économie, réglementation et organisations forestières
- **Gestion forestière** : écologie forestière, traitements sylvicoles, itinéraires techniques et interventions sylvicoles
- **Mobilisation et valorisation des bois** : mise en marché des bois, chantiers d'exploitation, suivi technico-économique des chantiers
- **Planification forestière** : documents de planification, projet tutoré
- **Modules d'initiative locale** : pathologie forestière, suivi d'un produit bois
- **Activités pluridisciplinaires** : visites d'entreprises et de chantiers, projets divers, voyage d'études...

➔ **De la formation en milieu professionnel**

- Les périodes en organisme forestier permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en épreuve terminale.

**ÉVALUATION / VALIDATION** //

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA « Gestion Forestière », diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

**Le diplôme est obtenu :**

- ➔ d'une part en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- ➔ d'autre part, par une évaluation terminale constituée de 3 épreuves :
  - expression française et culture socio-économique
  - techniques forestières
  - rapport de stage

**OBJECTIFS DE LA FORMATION** //

- ➔ Acquérir les compétences techniques et théorique du technicien inspecteur forestier, en prenant en compte les multiples usages de la forêt ( production de bois, environnement, commercialisation)

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent à l'apprenti d'acquérir un bon niveau de pratique professionnelle.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

CFAA du Doubs  
10, rue François Villon  
25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50  
[chateaufarine.educagri.fr](http://chateaufarine.educagri.fr)

**Pour les personnes en situation de handicap, contacter**  
**Virginie PARRENIN au 03 81 41 96 40**  
**Un registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil.**

